

PARTIE 3

THÉORIES ET PRATIQUES POLITIQUES DE LA GUERRE ET DE LA PAIX

Tatiana Debbagi-Baranova

LIBELLES ET JEU POLITIQUE PENDANT LES GUERRES DE RELIGION L'EXEMPLE DU PARTI PROTESTANT (1562–1570)

Depuis le Moyen Âge, toute prise d'armes par les grands féodaux s'accompagne de déclarations publiques qui forment leurs griefs et désignent les coupables de tous les maux du royaume. Les lettres et les manifestes sont envoyés au roi, aux nobles, aux principales villes et aux corps d'importance, tels l'Université ou le Parlement de Paris¹. Des productions diffamatoires et satiriques, qu'elles soient orales, comme les chansons, ou écrites, comme les traités destinées aux élites, les accompagnent pour mieux fonder le bon droit des partis nobiliaires. Mais, au XVI^e siècle, le développement de l'imprimerie donne à ce phénomène une nouvelle importance car cette technique assure une diffusion beaucoup plus rapide de l'écrit qui déborde les anciens circuits de distribution.

Lorsque les historiens du livre se sont intéressés au rôle des libelles dans les guerres de Religion, ils ont d'abord cherché à répertorier leurs thématiques, à expliciter leur argumentation et à décrire cette production du point de vue matériel et éditorial². Sa raison d'être apparaissait comme évidente: exprimer et influencer l'opinion publique dont le

¹ Voir, par exemple, *Guenée, B.* L'opinion publique à la fin du moyen âge: D'après la Chronique de Charles VI du religieux de Saint-Denis. Paris, 2002.

² On peut citer, pour l'étude des thématiques politiques des libelles, le livre d'*Arlette, J.* Le devoir de révolte: La noblesse française et la gestation de l'État moderne (1559–1661). Paris, 1989. De nombreux ouvrages ont été consacrés aux imprimeurs, protestants et catholiques: *Droz, E.* Barthélemy Berton, 1563–1573. Genève, 1960 et *Droz, E.* La veuve Berton et Jean Portau, 1573–1589. Genève, 1960; *Desgraves, L.* Les Haultin, 1571–1623. Genève, 1960; *Desgraves, L.* Éloi Gibier, imprimeur à Orléans (1536–1588). Genève, 1966; *Pallier, D.* Recherches sur l'imprimerie à Paris pendant la Ligue (1585–1594). Genève, 1976.

© Tatiana Debbagi-Baranova, 2016

soutien serait déterminant pour l'issue du conflit³. Ce présupposé du rapport direct entre l'écrit et l'opinion collective, héritage de la pensée des Lumières aussi bien que de l'expérience des sociétés totalitaires du xx^e siècle, suggérerait pourtant l'existence d'un grand nombre de lecteurs qui choisiraient leur position politique selon les convictions formées à partir de la lecture des libelles⁴. Or, au xvi^e siècle, la communication de masse n'existe pas encore. Au-delà de la faiblesse de l'alphabétisation et du nombre relativement modeste des imprimés, les acteurs politiques avaient une conscience aiguë du poids inégal des destinataires de leur discours; ils souhaitaient persuader, en priorité, ceux qui étaient investis d'une réelle capacité d'action et de mobilisation, les princes étrangers, les grands ou les corps de ville, par exemple. De plus, les stratégies de défense des intérêts personnels et collectifs - confessionnels, professionnels, familiaux, etc. — jouaient un rôle plus important dans le choix d'un parti que l'adhésion à des idées politiques, souvent élaborées dans l'urgence d'action. Dans ce contexte, la question des représentations des producteurs de libelles sur le rôle de l'écrit et sur les conditions de son efficacité méritait d'être posée.

Un renouvellement dans l'étude des textes de combat est venu d'un historien du xvii^e siècle, Christian Jouhaud. Dans son livre *Mazarinades: la Fronde des mots*, il a critiqué ce mythe du lecteur universel et cette vision tautologique de l'écrit qui reflète et influence une «opinion publique», une force politique presque mystique tant son contenu reste indéfini. Il considère le libelle comme un instrument au service de l'action politique des grands; son argumentation traduirait les objectifs pragmatiques de

³ Carrier, H. Pour une définition du pamphlet: constantes du genre et caractéristiques originales des textes polémiques au xvi^e siècle, in: *Le pamphlet en France au xvi^e siècle: Actes du colloque organisé à l'Université de Paris-Sorbonne le 9 mars 1983* / Éd. Centre V. L. Saulnier. Paris, 1983. P. 129.: «le pamphlet entretient avec l'opinion un rapport à double sens: d'un côté il lui permet de s'exprimer, il la reflète comme un miroir, il s'en nourrit; et, de l'autre, il influe sur elle, il la façonne, il la nourrit».

⁴ On reconnaît ici certains traits du modèle habermassien de l'opinion publique appliqué implicitement aux réalités du xvi^e siècle. Selon Jürgen Habermas, l'opinion publique naît au xviii^e siècle, lorsque le public constitué d'individus faisant un usage critique de leur raison s'approprie la sphère publique contrôlée par l'Etat et devient capable de s'y opposer. Cette capacité critique du public se serait formée justement grâce à la lecture et à la discussion. Habermas, J. Les espaces publics: Archéologie de la publicité comme dimension constructive de la société bourgeoise. Paris, 1988.

l'auteur ou du commanditaire plus que leur opinion ou, à plus forte raison, des structures mentales d'une société. L'approche par une étude de cas lui apparaît plus appropriée pour cerner cet objet: en reconstituant le contexte de production et de publication d'un texte on comprend mieux ses enjeux et les tactiques de ses producteurs, révélatrices de leur vision de la société⁵. En revanche, cette méthode remet en question la pertinence des rapprochements entre les textes pour essayer de reconstituer un répertoire disponible des lieux communs, des «modèles» et des représentations idéales qui semblent pourtant utiles pour apprécier le choix des auteurs⁶.

Alors, plutôt que de parler de l'action politique comme le fait C. Jouhaud ce qui suppose le caractère unique de chaque situation, je préfère interroger les libelles en tant qu'instrument du «jeu» politique dont l'objectif est l'obtention d'un crédit symbolique qui permet le recrutement de partisans ou l'avancement des négociations avec le gouvernement royal. La notion du jeu suppose, à la fois, l'existence de règles et de culture partagées qui se retrouvent d'une partie à l'autre même si elles sont susceptibles d'être revues, et la présence d'une tactique singulière qui cherche à tirer profit des circonstances. Le jeu présume également que ses participants revêtent des rôles pensés pour légitimer leur action. Denis Crouzet a souligné l'importance de cette notion dans la culture politique de la Renaissance qui invitait les acteurs à analyser la situation afin d'anticiper les mouvements de l'adversaire, de le contraindre d'agir dans un sens souhaité, de ne pas se faire surprendre, mais aussi, puisque le jeu échappait forcément au calcul initial, de s'adapter. Il fallait agir en fonction de circonstances fluctuantes, utiliser une occasion favorable donnée par la Providence⁷. L'acteur politique devait savoir, à la fois,

⁵ Jouhaud, C. *Mazarinades: La Fronde des mots*. Paris, 1985.

⁶ Dans mon interrogation sur la façon dont les contemporains pensaient et utilisaient les libelles, j'ai donc essayé de mettre en œuvre un double mouvement. J'ai combiné les études de cas avec des enquêtes plus larges visant à établir une contextualisation socio-culturelle de cette production, car dans son souci de légitimer son propre travail et de persuader le lecteur, l'auteur crée à partir des pratiques d'écriture, des systèmes d'argumentation et des postures préexistantes. *Debbagi Baranova, T. À coups de libelles: Une culture politique au temps des guerres de religion (1562–1598)*. Genève, 2012.

⁷ Voir sur ce sujet *Crouzet, D. Le haut cœur de Catherine de Médicis: Une raison politique aux temps de la Saint-Barthélemy*. Paris, 2005; *Crouzet, D. Charles de Bourbon: Connétable de France*. Paris, 2003 aussi bien que *Florence Buttay-Jutier, F., Crouzet, D. Fortuna: Usages politiques d'une allégorie morale à la Renaissance*. Paris, 2008.

interpréter les signes en provenance de ses adversaires, les prendre en compte dans son propre jeu, dissimuler ses intentions et réaliser une action d'éclat au moment venu. Une réflexion semblable était suggérée par l'art rhétorique qui constituait la base de la formation des élites. Cette discipline enseignait que la persuasion qui était l'objectif de tout discours ne pouvait être atteinte que s'il existait une parfaite concordance entre les arguments et les exemples, d'une part, les atteintes de l'auditoire, les circonstances d'énonciation et la posture de l'orateur d'autre part. La capacité de s'adapter sans perdre de vue l'objectif principal était la condition *sine qua non* du succès de l'entreprise oratoire. Cette réflexion n'était pas considérée comme amoral à cause d'une distance qu'elle supposait entre les pensées et les paroles de l'orateur. La rhétorique et l'éloquence étaient vues comme de simples instruments pouvant servir aussi bien une bonne cause qu'un crime⁸. De plus, si les doctrines protestante et catholique ont été plus ou moins fixées au début du conflit, les raisonnements sur les sujets politiques permettaient une très grande souplesse d'argumentation. Ils étaient fondés sur l'interprétation d'une situation concrète à partir d'un corpus librement constitués de lois, de coutumes et d'exemples historiques. Pour mieux comprendre l'argumentation des libelles publiés afin d'influencer le cours des événements, il faut donc s'interroger sur les considérations tactiques des auteurs.

Ce principe méthodologique est d'autant plus important dans le contexte éditorial des guerres de Religion. La plupart de libelles étaient alors conçus pour appuyer la politique d'un groupement politique de premier plan. En effet, en dehors de l'édition autorisée par l'Etat, l'impression et la diffusion d'un grand nombre de textes nécessitait un soutien financier et une protection militaire d'un chef nobiliaire ou d'une municipalité. Au début du conflit, il ne s'agissait donc que très rarement de textes résultant d'une action solitaire. L'argumentation et la publication des libelles devaient donc être conformes à une mise en scène d'ensemble orchestrée par le parti. Ainsi, l'analyse des écrits justificatifs produits par le parti protestant pendant les trois premières guerres de Religion doit prendre en compte le jeu du parti, souple, évolutif mais

⁸ *Pierre Le Fèvre*. Le Grand et vray art de pleine Rhétorique: Utile, profitable et nécessaire à toutes gens qui désirent à bien élégamment parler et escrire par Pierre Fabri. Rouen, 1521 ou encore *Jean de Marconville*. Traicté de la bonne et mauvaise langue, par Jean de Marconville. Paris, 1573.

codifié, dont le but est de satisfaire aux impératifs du recrutement des alliés et aux exigences de la représentation nobiliaire. Cette contribution vise donc moins l'examen des fondements idéologique de la révolte calviniste que l'analyse des choix des procédés de présentation et de publication des libelles⁹, du système d'argumentation et des fictions narratives. Une telle approche permet de mieux comprendre comment les créateurs des libelles imaginaient le rôle de cette production et poser la question des limites de leur action.

Malgré le développement de l'imprimerie qui semble impliquer la généralisation de l'écrit et la simplification de sa diffusion, le rituel de présentation des écrits justificatifs garde son côté théâtral et continue à faire un large usage de textes manuscrits d'accompagnement. Les descriptions de ce rituel qui marque le début du conflit armé sont très rares. Les *Registres* du Grand conseil du parlement de Paris offrent la possibilité de suivre la présentation des écrits du prince Louis de Condé (1530–1569) à la cour souveraine, en avril 1562, inaugurant ainsi la première guerre de Religion.

La Déclaration faite par M. le Prince de Condé, chef du parti protestant, rédigée probablement avec la participation du célèbre juriste François Hotman et de Théodore de Bèze, arrive au Parlement de Paris le 13 avril. Imprimée cinq jours auparavant à Orléans, elle affirme que le prince a pris les armes pour libérer la reine régente, Catherine de Médicis, et son fils mineur, Charles IX, de la captivité dans laquelle les détiennent les membres du Triumvirat catholique: le duc François de Guise, le connétable Anne de Montmorency et le maréchal de Saint-André. Leur coup de force du 27 mars, lorsqu'ils viennent chercher le roi et la reine à Fontainebleau pour les ramener dans Paris catholique, est interprété comme le premier acte de tyrannie qui viserait à déposséder le roi de son pouvoir et à abolir l'édit de Janvier (17 janvier 1562) assurant aux réformés le droit de s'assembler dans les faubourgs de villes et à la campagne. En défendant l'édit et la liberté de la famille royale, le prince justifie la prise d'Orléans et la levée des troupes non pas par la nécessité de protéger les réformés, mais par l'obligation de garantir les lois de l'Etat, et

⁹ L'intérêt d'étudier des procédés de la publication — dans le sens de l'action de rendre public — a été démontré dans l'ouvrage collectif du Groupe de Recherches Interdisciplinaires sur l'Histoire du Littéraire, *De la publication: Entre Renaissance et Lumières* / Éd. C. Jouhaud, A. Viala. Paris, 2002.

donc au nom de l'intérêt commun de tous les sujets. Mais il doit alors prouver que les personnes royales sont effectivement captives et que les actes royaux sont rédigés par les membres du Triumvirat. En réalité, si Catherine de Médicis subit effectivement des pressions de la part des catholiques, elle est loin de perdre toute initiative d'action et poursuit ses tentatives de s'imposer comme un arbitre entre les partis¹⁰.

Le paquet parvient au Parlement *incognito*: il est remis au premier président de Thou par l'huissier, Jean David, dans une enveloppe dont la couverture porte *Lettres à messeigneurs de la court de Parlement de Paris pour les très expres affaires du Roy de la part du parlement de Thoulouse*. Lorsqu'il ôte ce premier emballage, il découvre un autre paquet sur lequel il est inscrit *Lettres de monseigneur le prince de Condé, gouverneur et lieutenant général pour le Roy en Picardye, pour les tres expres affaires de sa majesté, à messieurs les gens tenans la court de Parlement à Paris*¹¹. A l'intérieur se trouvent une lettre missive et la *Déclaration & protestation* signée par Louis de Bourbon. L'huissier affirme, sous serment, que le paquet fut remis la veille à sa servante qui « alloit fermer l'huys » par un homme inconnu qui s'enfuit avant qu'il n'ait pu le voir¹². La *Déclaration* et la lettre sont lues devant toutes les chambres assemblées. La lettre manuscrite permet au prince de s'adresser personnellement aux magistrats du Parlement et de leur demander d'enregistrer la *Déclaration*, acte qui équivaut au dépôt d'une plainte contre les membres du Triumvirat et qui signifierait donc la reconnaissance de la légalité de l'action du prince. Le Parlement est ainsi pris à parti. Après la lecture, le greffier civil, Jean du Tillet, est député pour porter le paquet au roi et à la reine. Catherine de Médicis manifeste son étonnement et met en doute l'authenticité de la signature du prince. Depuis deux semaines déjà, la reine-mère connaît ses griefs car ses messagers font des allers et venues entre Paris et Orléans. Le prince préfère pourtant d'imprimer son acte d'accusation et de l'expédier au Parlement pour souligner sa méfiance envers les envoyés de la reine et montrer qu'il considère que l'accès au roi et à la régente est bloqué. Par ce geste, la validité des négociations en cours est remise en cause: la présentation déguisée de sa *Déclaration* participe à la mise en scène de la tyrannie du Triumvirat.

¹⁰ *Crouzet, D.* Le haut cœur de Catherine.

¹¹ Archives Nationales, X 1A 1601. F.°61v.

¹² Archives Nationales, X 1A 1601. F.°61–61v.

Catherine de Médicis ordonne alors à la Cour de Parlement de rédiger une réponse qu'elle souhaite la plus ferme possible. Cette lettre assure Condé que, contrairement à ses informations, le roi et la reine bénéficient d'une totale liberté dont le Parlement se porte garant. Les magistrats lui reprochent son action en lui rappelant que le roi est en mesure de modifier l'Edit de Janvier et que la position éminente du prince dans l'Etat devrait lui inspirer un comportement plus prudent et retenu: «Si par vostre faute il [l'Etat] est troublé, les coulpe et blasme en seroient plus grands»¹³. Cette réponse, portée à Orléans par l'huissier Acarie, est tenue secrète car elle confirme l'authenticité de la *Déclaration* en contredisant les *Lettres patentes du Roy* du 17 avril qui refusent de reconnaître la responsabilité du prince dans la rébellion: il est présenté comme captif des rebelles. Dénier la participation volontaire du prince du sang, considéré comme conseiller naturel du roi, permet de présenter les révoltés comme de simples rebelles à l'autorité royale et donc contester la légitimité de leur action. Il est également possible que cette posture vise à protéger l'honneur du prince de Condé et de tenir ouverte la porte de réconciliation.

Le 27 avril, Acarie remet à la cour un second paquet: après délibération, il est ouvert et les lettres adressées au Parlement sont lues. Le prince se dit certain que la sévérité de la cour à son égard est dictée par le souci de préserver la paix civile et lui propose d'imposer également son autorité au parti adverse, infiniment plus coupable. Il annonce à la cour sa décision d'imprimer cette lettre et donc de rendre public cet échange tenu secret¹⁴. Ainsi, le prince cherche à piéger le Parlement pour publier son refus de rendre justice et démontrer sa partialité. Les magistrats refusent le rôle d'arbitre dans cette querelle qui, de toute façon, dépasse leurs prérogatives juridiques. Ils auraient ainsi porté atteinte au pouvoir royal et auraient contribué au mythe de l'impuissance du gouvernement royal. Ils décident de ne pas prendre connaissance de la *Seconde déclaration* du prince pour montrer que ce débat ne relève pas de leur compétence. Elle est apportée directement à Catherine de Médicis. Dans cet écrit qui continue à affirmer la captivité de la famille royale et réitère la demande d'enregistrement, la publication des deux déclarations en France et «par toute

¹³ Archives Nationales, X 1A 1601. F.°121.

¹⁴ La *Louis Condé*. Lettre De Monsieur Le Prince de Condé: Envoyee à la Cour de Parlement de Paris avec la seconde declaration. Orléans, 1562.

la Chrétienté» est justifiée par l'espoir que les griefs et les propositions du prince, dissimulés par les ravisseurs, atteignent enfin les oreilles du jeune roi et de la reine¹⁵. En réalité, ce passage sert à publier la puissance du prince, qui se dit capable d'imposer sa version des faits et de miner l'autorité et la réputation du gouvernement royal. Catherine de Médicis demande aux magistrats de conserver cette *Déclaration* comme pièce à conviction. Le Parlement s'abstient de répondre pour éviter d'apparaître comme un interlocuteur potentiel du prince. Mais les expéditions ne s'arrêtent pas là. A la mi-mai, le greffier Du Tillet trouve sur sa table, dans la chambre de plaidoirie, un troisième paquet qui contient trois textes. Il s'agit probablement d'une requête que les Triumvirs ont présentée en secret à la reine quelques jours auparavant, de la réponse du prince et de sa demande d'enregistrer ces documents pour que Charles IX puisse, à sa majorité, juger par lui-même des actes de ses sujets¹⁶. Si les *Registres* ne décrivent plus la teneur de cet envoi, le libelle *La Réponse à la requête du Triumvirat* annonce la volonté du prince de transmettre ces documents à la cour. Par ce moyen, il publie la mauvaise volonté du Parlement qui refuse de rendre justice alors même qu'il dispose de preuves de la mauvaise volonté du parti catholique à exécuter les ordres royaux. En effet, les demandeurs suppliaient le roi de casser l'édit, d'interdire l'exercice du culte réformé et d'exiger le désarmement immédiat des troupes de Condé sous peine de déclarer ses partisans comme criminels de lèse-majesté. De plus, en rendant public ce document secret, le prince prouve aux partisans du Triumvirat qu'il dispose d'informateurs et de fidèles à la cour et au Parlement.

Finalement, le 1^{er} juin, Catherine de Médicis ordonne à la cour de brûler tout nouvel écrit provenant du prince sans en prendre connaissance, traitement réservé aux libelles diffamatoires¹⁷. Les échanges se terminent par un libelle imprimé, les *Récusations envoyées à la cour de Parlement de Paris [...] par Monseigneur le Prince de Condé et ses associés*. En réaction à l'arrêt du Parlement qui déclare ceux qui ont pris les armes criminels de lèse-majesté, les écrivains de Condé démontrent les liens de

¹⁵ *Louis Condé*. Seconde déclaration de Monsieur le Prince de Condé: Pour faire cognoistre les auteurs des troubles qui sont auioud'huy en ce Royaume & le deuoir en quoy il s'est mis & se met encores à present pour les pacifier. S. l., 1562. P. 5.

¹⁶ AN, X1A 1602. F.°242v, du 14 mai 1562.

¹⁷ AN, X1A 1602. F.°342, le 1 juin 1562.

dépendance qu'entretiennent les magistrats avec la maison de Guise ou avec l'Église catholique. Partiale, la cour souveraine perd toute légitimité de jugement¹⁸.

En faisant imprimer et diffuser les déclarations du prince puis les écrits qui retracent ses tentatives de nouer un dialogue avec le Parlement de Paris, ses conseillers visent non seulement à faire connaître ses griefs le plus largement possible mais aussi à amener le gouvernement royal à devenir l'initiateur d'une rupture. La publicité des démarches du prince du sang qui dénie à la reine le pouvoir de négocier et qui forcent à reconnaître l'impuissance et la partialité du Parlement ne peut aboutir qu'à une réaction de rejet de la part de ces derniers. En revanche, le prince s'approprie ainsi du crédit symbolique de l'amoureux de la justice qui a tout fait pour se faire entendre et pour résoudre le conflit par les voies légales. Cet exemple montre à quel point les modalités de la publication du discours justificatif — le choix du destinataire, de la forme manuscrite ou imprimée, de la présentation directe ou déguisée — sont soigneusement pensées afin de créer les preuves de la légalité et de la cohérence de l'action du chef de parti protestant.

Le choix des arguments des libelles obéit également à des considérations tactiques. Traditionnellement, la grande noblesse et, avant tout les princes de sang, se présentent comme les défenseurs naturels des sujets du roi de France. Leurs déclarations doivent donc traduire les préoccupations des Français¹⁹. D'un point de vue plus pragmatique, elles visent à satisfaire les attentes des alliés en termes d'image pour que leur engagement puisse apparaître légitime et honorable. Par conséquent, les arguments des écrits justificatifs reflètent moins les convictions personnelles des chefs de parti que les alliances signées dans la perspective de l'action militaire. Cet aspect apparaît avec évidence lorsque les nécessités du jeu politique conduisent un parti à modifier son discours voire à mettre à son service plusieurs discours contradictoires, comme c'est le cas au début de la deuxième guerre de Religion (1567–1568).

Les écrivains du parti protestant hésitent alors entre deux systèmes justificatifs. La cause du bien public permet de justifier la prise d'armes

¹⁸ Les récusations envoyées à la Cour de Parlement de Paris, contre aucuns des Présidens et Conseillers d'icelle, par Monseigneur le Prince de Condé, et ses associez. Orléans, 1562.

¹⁹ *Arlette, J.* Le devoir de révolte.

par la nécessité de lutter contre les abus des mauvais conseillers du roi, alors que la cause de la Religion est fondée sur l'obligation de défendre les vies et les biens de ses sujets protestants contre les atteintes des catholiques intransigeants qui transgressent les édits royaux. Dans le premier texte que les messagers du prince apportent au roi après l'échec de la «surprise de Meaux» (26-28 septembre 1567)²⁰, les gentilshommes protestants affirment que le groupe armé de cinq cents chevaux s'est approché du roi avec l'intention de présenter une requête. Les armes devaient garantir la sécurité des participants qui savaient que le cardinal de Lorraine travaillait pour susciter la méfiance du roi envers les calvinistes et préparait une entreprise contre les principaux chefs nobiliaires²¹. Le roi répond par les *Lettres patentes* où il déclare que le prince de Condé a tenté une entreprise contre sa personne «sous la couleur de la Religion» et promet le pardon à ceux qui se retireront du parti dans les vingt-quatre heures. L'échec de la tentative de surprendre le roi pour lui imposer une politique plus favorable aux protestants met le parti protestant en difficulté. Alors que cette entreprise ne nécessitait que l'intervention d'un petit groupe armé capable de forcer les gardes Suisses, dorénavant le parti doit rapidement mobiliser des forces plus importantes pour soutenir une véritable guerre. Le premier réflexe est alors de chercher l'appui des catholiques modérés et de se faire l'écho du mécontentement général. Le deuxième écrit apporté au roi et imprimé sous le titre *Response de monseigneur du prince de Condé et autres Seigneurs de sa compagnie* réitère le récit de la prise d'armes défensive et demande

²⁰ Entre 26 et 28 septembre 1567, une troupe armée des nobles protestants d'environ de 500 chevaux cherche à s'approcher du roi réfugié à Meaux; quelques coups de feu sont échangés avec les gardes Suisses lorsque le roi et la reine tentent de regagner Paris sous leur protection.

²¹ Charles de Lorraine a été désigné, avec son frère, François de Guise, comme le principal ennemi des protestants après la mort d'Henri II en 1559. Après l'assassinat de François à la fin de la première guerre de Religion, Charles, partisan du concile de Trente, est vu comme le principal initiateur de la politique anti-protestante. Requête présentée au Roy, par Monseigneur le prince de Condé, accompagnée d'un grand nombre de Seigneurs, gentilshommes et autres qui font profession de la Religion réformée en ce Royaume. Avec la Protestation dudit Seigneur. Orléans, 1567. A en juger par la réaction royale, la requête a d'abord été présentée seule, sous forme manuscrite et sans la protestation qui développe déjà les arguments du bien public. Sur les attributions des pièces sans lieu d'impression à Eloi Gibier voir *Desgraves, L. Éloi Gibier*.

la sécurité des sujets protestants du roi, mais formule également des plaintes d'intérêt général sur les abus des membres du Conseil d'État qui empêchent l'accès au roi, sur la mauvaise distribution des principaux offices du royaume et sur les prélèvements excessifs. La faute en est rejetée sur «aucuns estrangers, & mesmes des Italiens»²². Le prince souhaite ainsi instrumentaliser le mécontentement latent engendré dans la société par l'enrichissement des banquiers et des financiers italiens, principaux créiteurs de la monarchie, et par le rapide avancement du favori italien de la reine, Albert de Gondi, comte de Retz, provenant de ce milieu. Ce mécontentement est perceptible dans des poésies catholiques de l'époque qui circulent à Paris dans ces années-là²³. Plusieurs libelles anonymes et placards provenant de l'officine du parti condéen soutiennent cette version et présentant le prince du sang, conseiller naturel du roi, comme protecteur de tous les sujets du roi de France, catholiques et protestants²⁴. Il faut rappeler que l'argument du bien public qui justifie l'action militaire par l'urgence de réformer l'administration du royaume était traditionnellement employé au cours des révoltes féodales, comme en témoigne, par exemple, le nom donné au soulèvement des princes contre Louis XI en 1465, la Guerre du Bien Public.

Néanmoins, ce discours se révèle difficile à tenir. D'abord, parce qu'il provoque une très forte colère de Charles IX et de la reine-mère: deux jours plus tard, une *Sommation* très catégorique déclare que les rebelles, en levant une armée et en intervenant dans les affaires de l'Etat, ont porté

²² Response de Monseigneur le prince de Condé, et autres seigneurs de sa compagnie, sur certaines propositions à eux faites par Monsieur le chancelier, au nom et par le mandement de Sa Majesté, in: *Les Requestes, Protestations, remonstrances et aduertissements, faits par Monseigneur le Prince de Condé et autres de sa suite, où l'on peut aisement cognoistre les causes et moyens des troubles et guerres presentes.* Orleans, 1567. Fol. 30.

²³ Ainsi un *Asne au coq* (fin 1567 – début 1568) s'attaque aux fermiers italiens qui dépouillent les Français: « Il y a quelques créiteurs / Petit coq qui ont les despouilles / De tes poussins et de tes poulles / Et les portent en Italye / Il ne demeure que la lye / Du vin que nous recevons / Car je voy bien que nous payerons / Tant de huitiesme et de pressaige / Tant d'entrées & de fouaige / De saillies et tant de gros / Et d'autres malheureux impots / Que les ingénieux messeres / Nous ont par cy [devant] fait faire / Que devant que tout soict payé / Le muid sera evacué », BnF. Fr. nouv. ac. 1870. F. LI v.

²⁴ Par exemple, Protestation de par Monseigneur le Prince de Condé: Auec l'aduertissement fait sur ladicté protestation. Orléans, 1568.

atteinte aux prérogatives royales²⁵. Le conflit paraît imminent, alors que le parti protestant a besoin de faire durer les négociations pour mobiliser les troupes. Mais surtout, les conseillers de Condé l'assurent que princes protestants allemands dont l'aide militaire a été sollicitée risquent de refuser leur soutien à une rébellion contre l'autorité royale. Seule la défense de leurs frères en Christ peut être une motivation honorable pour une intervention armée en France. La correspondance diplomatique et les déclarations du comte palatin, Frédéric III, et de son fils, Jean-Casimir, confirment bien cette position²⁶. Selon Cornell Zwierlein, ils se réfèrent au concept de «*communio*» ou de «*communicatio*» qui désigne l'église en tant que communauté invisible réunissant tous les fidèles par delà des Etats, mais dont le Palatinat devient une sorte d'ancrage. Les princes doivent gouverner selon les lois de Dieu, mais ils doivent, également, porter secours aux membres de l'Eglise à l'extérieur des frontières²⁷. Les déclarations du prince de Condé sont aussitôt adaptées à ces nouvelles exigences conformément aux conseils de ses agents en Allemagne. Dans un écrit transmis au roi quelques jours plus tard, l'insécurité des protestants est présentée comme l'unique motif de la prise d'armes. Les plaintes sur des nouvelles impositions n'auraient été exposées au roi que «*par forme d'avis*», les nobles se soumettant entièrement aux décisions du roi²⁸. En signant ce document, le prince atteste qu'il reconnaît le caractère absolu du pouvoir royal. Les ennemis désignés dans les écrits se référant à la cause du bien public — les conseillers, les italiens — sont abandonnés au profit du cardinal de Lorraine qu'on accuse d'être, avec le cardinal de

²⁵ Sommutation faicte de par le Roy à ceux qui se sont assemblés en armes en la ville Saint-Denys... et autres lieux circonvoysins par eux tenus et occupés; avec advertissement à tous bons et loyaux subjects du Roy, ecclésiastiques, nobles et du tiers estat, pour n'estre surprins et circonvenus par les propositions colorées, impostures, suggestions et suppositions des conspirateurs, participans et adhérens à la pernicieuse et damnée entreprise, faicte et machinée contre le Roy... et son estat. Lyon, 1567.

²⁶ Delaborde, J. La réforme sous Charles IX, in: *Bulletin historique et littéraire (Société de l'Histoire du Protestantisme Français)*, 1867. Vol. 16, No. 4. P. 162–164.

²⁷ Zwierlein, C. *Discurso und Lex Dei: Die Entstehung neuer Denkrahen im 16. Jahrhundert und die Wahrnehmung der französischen Religionskriege in Italien und Deutschland*. Göttingen, 2006.

²⁸ Chrestien postulat de Monseigneur le Prince de Condé, et de ses alliez, in: *Les Requestes, Protestations, remonstrances et aduertissements, faits par Monseigneur le Prince de Condé et autres de sa suite, où l'on peut aisement cognoistre les causes et moyens des troubles et guerres presentes*. Orleans, 1567; Chrestien postulat de Monseigneur 1567. Fol. 19v–21v.

Granvelle, conseiller du roi d'Espagne, l'auteur d'une ligue antiprotestante internationale²⁹.

A partir de ce moment, tous les écrits signés par le prince de Condé se fondent sur l'argument de la défense de religion. Le prince désavoue les libelles qui continuent à utiliser la thématique du bien public malgré le fait qu'ils soutiennent son parti. Ainsi, l'auteur anonyme des *Mémoires des choses advenues sur le traité de la pacification des troubles qui sont en France*³⁰ raconte qu'au début de cette guerre l'armée du prince avait capturé un agent du roi, le jeune Lansac, en compagnie d'un ambassadeur du comte Palatin. Lansac avoue qu'il a été envoyé en Allemagne pour dissuader les princes de porter secours aux protestants de France. Il devait leur prouver que les malcontents avaient pris les armes non pas pour la liberté de culte qui leur avait été accordée par les édits, mais pour usurper le pouvoir royal. Chargé d'accompagner l'ambassadeur du Palatin dépêché en France pour entendre les versions des deux camps, il cherchait à l'empêcher de parvenir au camp du prince de Condé. En sa présence et devant toute l'assemblée, Louis de Bourbon nie solennellement avoir pris les armes pour défendre le bien public. Pour preuve, il présente à l'ambassadeur tous les textes qu'il avait signés et qui avaient été transmis à Charles IX, textes qui prouvaient que le prince était prêt déposer les armes avec, comme unique condition, la garantie du respect de l'édit d'Amboise qui avait mis fin à la première guerre. Pendant la troisième guerre civile, alors que l'aide militaire et financière des souverains protestants joue un rôle essentiel dans le dispositif du parti, dans sa *Lettre et Requête*, le prince réitère son rejet des libelles anonymes «concernant le fait de l'estat» en les attribuant à «l'artifice & industrie du cardinal de Lorraine» qui aurait ainsi voulu disqualifier les réformés³¹. Il s'agit là d'un message à l'adresse

²⁹ De nombreux textes qui circulent en Allemagne font référence à cette conspiration; déjà en mai 1567, on y trouve un texte manuscrit qui résume dix-sept articles de l'accord imaginaire qui aurait été conclu à Bayonne pendant l'entrevue entre Catherine de Médicis et le duc d'Albe. Il annonce une série de mesures visant à remplacer tous les princes protestants par des catholiques et déclare que les « cardinaux de Lorraine et de Granvelle sont les auteurs de cette ligue »: Universitätsbibliothek Heidelberg. Codex palatinus germanicus [CPG] 171. Fol. 232–233.

³⁰ *Mémoires des choses advenues sur le traité de la pacification des troubles qui sont en France*. Orléans, 1568.

³¹ *Lettres et Requête envoyez au Roy, par Monseigneur le Prince de Condé, contenant les causes et raisons de son despart de Noyers*. S. l., 1568. P. 26–27.

des alliés qui érige définitivement la défense de la religion en l'unique cause de la prise d'armes. Et pourtant, les libelles qui sortent tous des presses orléanaises ont bel et bien servi le parti en s'adressant aux catholiques modérés au moins jusqu'à la fin de l'année 1567.

Le handicap que constitue l'utilisation de discours contradictoires qui ne dure, certes, que l'espace de quelques mois a pu être dépassé grâce aux différents statuts des écrits. Les déclarations signées par le chef du parti sont des documents à valeur juridique qui l'engagent et qui constituent la véritable base de négociation avec la monarchie. C'est pour satisfaire à cette exigence d'authenticité qu'elles parviennent souvent au roi sous forme manuscrite, portent une signature identifiable et sont accompagnées de lettres. En revanche, les libelles anonymes qui développent les arguments contenus dans les déclarations présentent l'avantage de pouvoir être facilement désavoués. Mais ils jouent un rôle très important pour les chefs de parti car ils publient le soutien que leur apportent les Français.

En effet, la principale fonction de ces libelles, probablement rédigés par les mêmes conseillers que les déclarations, est de mettre en scène la conformité de l'action d'un grand avec les aspirations des sujets qui cherchent sa protection. Ainsi, au début de la deuxième guerre de religion, probablement entre octobre et novembre 1567, l'imprimeur orléanais Eloi Gibier édite deux livrets: une *Lettre missive d'un gentilhomme à un sien compagnon, contenant les causes du mescontentement de la Noblesse de France* et sa *Réponse*³². Ces deux lettres, datées du 4 et du 25 août, développent la fiction d'un échange «familier», c'est-à-dire informel et libre. Le gentilhomme décrit à son ami des signes qui le portent à croire qu'«aujourd'hui les conseils de ceux qui gouvernent tendent à l'entière ruine de toute la Noblesse» française, au profit des Italiens. Son correspondant partage ses soupçons; il se demande si l'armée qui est en train d'être levée en Suisse ne doit pas servir à cette entreprise funeste³³. La seule

³² Lettre missive d'un gentilhomme à un sien compagnon contenant les causes du mescontentement de la Noblesse de France. S. l., 1567.

³³ La levée de troupes fut décidée suite à la demande des gentilshommes réformés eux-mêmes pour protéger les frontières françaises contre l'armée du duc d'Albe qui se dirigeait vers les Pays-Bas afin de réprimer une révolte protestante. Le retournement de la conjoncture politique faisait craindre aux protestants français que cette armée ne soit utilisée contre eux-mêmes.

solution, selon lui, serait de mobiliser la noblesse pour présenter au roi une requête l'informant des desseins de ses conseillers. Ces deux libelles, rédigés après la surprise de Meaux, visent à justifier cette entreprise en montrant aux lecteurs que l'action du parti condéen correspondait aux réelles préoccupations de la noblesse. Deux autres imprimés témoignent de la conformité de l'action du prince de Condé aux aspirations du tiers état. Le premier, *La Requête et Remontrance du peuple adressante au roi*³⁴, un texte de fiction car une telle requête n'a jamais existé, formule des plaintes sur les charges excessives, la mauvaise distribution des offices et la tyrannie des conseillers du roi. Le second, *Advertissement sur la protestation de Monseigneur le Prince de Condé*³⁵, est conçu comme une réponse implicite au premier. Il reprend tous les arguments et même des phrases entières de la *Requêtes et Remontrance*. Son auteur cherche ainsi à prouver que la *Protestation* du prince, rédigée au moment où ce dernier soutient le discours du bien public, traduit la voix du peuple. Les libelles justificatifs fonctionnent donc en grappe. Ils réunissent les critiques présentes dans la société, les amplifient et les orientent pour mieux mettre en scène le mécontentement de tous les états de France — l'exception, bien évidemment, du clergé. Ce procédé permet d'assurer la vraisemblance des arguments du prince du sang.

La fonction de représentation apparaît comme essentielle pour le libelle. Il ne reflète pas un état d'esprit de la société mais tente de le construire en utilisant les éléments préexistants. Il permet surtout de rendre public le caractère honorable de l'action d'un parti, créer sa bonne réputation, et ainsi favoriser les adhésions. Les auteurs choisissent des arguments partagés par les groupes auxquels ils s'adressent tout en les adaptant à leurs propres objectifs et aux circonstances politiques. Le discours justificatif vise à satisfaire les besoins de représentation de tous les alliés. Trouvé par tâtonnements, il n'est pas stable, mais évolue en fonction des impératifs du jeu politique. Cette posture n'est pas propre aux protestants comme le montrent les hésitations des conseillers du roi pour le choix d'une justification après le massacre de la Saint-Barthélemy ou encore les

³⁴ Requête et remontrance du peuple adressante au roy, in: *Les Requestes, Protestations, remonstrances et aduertissements, faits par Monseigneur le Prince de Condé et autres de sa suite, où l'on peut aisement cognoistre les causes et moyens des troubles et guerres presentes.* Orleans, 1567. Fol. 31v-41.

³⁵ Protestation de par Monseigneur le Prince de Condé.

ajustements pratiqués par les écrivains catholiques pendant la prise d'armes par la Ligue en 1585, lorsqu'ils cherchent, eux aussi, à exploiter la cause du bien public³⁶. Ces hésitations sont d'autant plus visibles pour un historien qu'elles sont toujours repérées et dénoncées par les adversaires.

Cet usage tactique du libelle est loin d'être parfaitement maîtrisé et il n'est pas unique. Certaines pratiques partisans le contredisent, comme, par exemple, la constitution des recueils. Les éditeurs protestants rééditent souvent des libelles justificatifs du conflit en cours sous une seule reliure. Ainsi, pour la deuxième guerre de Religion, on trouve au moins deux recueils imprimés à Orléans qui mélangent les écrits se référant à la cause du bien public et à celle de la défense des églises³⁷. Les éditeurs profitent, en effet, d'une demande des lecteurs qui recherchent ces textes pour tenter de comprendre le conflit. Cette logique éditoriale entre en contradiction avec l'action du parti nobiliaire qui cherche à abandonner les textes devenus compromettants, alors que, pour de nombreux réformés, étrangers aux exigences des négociations politiques, tous ces libelles présentent une grande valeur en tant que preuves de la justesse de leur action. La pratique des recueils se développe considérablement dans les années soixante-dix; de plus en plus souvent, les compilateurs réunissent ensemble les écrits provenant des deux partis, laissant au lecteur, au moins en apparence, le soin de juger du bon droit des partis d'après les arguments avancés. Confrontés aux textes extraits de leur contexte de production, les lecteurs qui achètent ou empruntent des libelles ne peuvent plus percevoir les enjeux tactiques qui ont guidé leurs auteurs; seul le contenu demeure. Le *Registre-journal* de Pierre de l'Estoile, catholique modéré, montre que le chroniqueur était conscient du fait que la création des libelles et des placards résultait d'une réflexion tactique qu'il essayait parfois de deviner ou qu'il inventait pour accentuer sa dénonciation de

³⁶ *Debbagi Baranova, T.* À coups de libelles.

³⁷ Les Requestes, Protestations, remonstrances et aduertissements, faits par Monseigneur le Prince de Condé et autres de sa suite, où l'on peut aisement cognoistre les causes et moyens des troubles et guerres presentes. Orleans, 1567 ou encore, le Recueil de toutes les choses memorables aduenues, tant de par le Roy, que de par Monseigneur le Prince de Condé, Gentilshommes et autres de sa compagnie, depuis le vingthuitieme d'Octobre, Mil cinq cens soixante sept, iusques a present. Orléans, 1568. Ce recueil contient aussi bien les pièces justificatives qui utilisent l'argument du bien public que les *Mémoires des choses aduenues*, qui racontent l'histoire de Lansac et la condamnation de ces libelles par le prince de Condé.

la Ligue catholique³⁸. Pourtant, il restait très attentif à la qualité de l'argumentation juridico-politique de textes qui faisait l'objet de discussions entre amis³⁹. Sa prise de position personnelle qui se caractérise plus par un attentisme que par un engagement actif mais qui influence certainement ses actes doit probablement quelque chose à ses lectures.

Au début de chaque conflit, les libelles sont donc conçus pour servir la représentation d'un parti et créer l'illusion d'un soutien général voire universel dont il bénéficie. Leurs auteurs espèrent que cette réputation de puissance et de justice suscite l'adhésion de tous ceux qui cherchent un appui politique ou une protection pour défendre leurs propres intérêts. D'autres logiques interfèrent néanmoins dans la création de libelles et peuvent contredire le jeu du parti, d'autant plus que leur mise en circulation implique la perte de contrôle sur leur usage et peut engendrer des effets et des instrumentalizations inattendus.

Information on the article / Информация о статье

Debbagi-Baranova, T. Libelles et jeu politique pendant les guerres de religion: L'exemple du parti protestant (1562–1570), in: *Proslogion: Studies in Medieval and Early Modern Social History and Culture*. 2106. Vol. 1(13). P. 153–173.

Татьяна Деббажи-Баранова

Доктор истории, доцент, Университет Париж IV Сорбонна (75230, Франция, Париж, 1 ул. Виктора Куси)

debbagi_baranova@yahoo.fr

УДК 94 (44)

Печатные издания и политическая игра во время Гражданских войн. Пример протестантской партии (1562–1570)

В статье рассматривается роль печатных изданий во французских Религиозных войнах. Исследователи этого вопроса изначально рассматри-

³⁸ *Pierre de L'Estoile*. Registre-journal du règne d'Henri III / Éd. M. Lazard; G. Schrenck. Genève, 1996. P. 53: il attribue à la Ligue catholique le placard *L'Évangile des longs vestus* en lui prêtant l'intention de compromettre les protestants. L'analyse de cette pièce montre pourtant qu'il s'agit d'un texte protestant. *Debbagi Baranova, T.* À coups de libelles. P. 121–124.

³⁹ L'un des amis de Pierre de L'Estoile lui avait procuré un texte extrêmement injurieux qui attaquait le roi. Deux ou trois jours plus tard, les deux hommes conversent sur le « devoir du Roy envers ses subjects, et des subjects envers leur Roy ». Pour marquer leur accord à ce sujet, cet ami compose un sonnet résumant les conclusions de leur débat. BnF. Ms. fr. 10304. P. 355.

вали печатную продукцию с материальной и издательской точек зрения, изучая также ее тематику и содержание. Вопрос о назначении печатной продукции не ставился, поскольку казался очевидным: выразить общественное мнение и повлиять на него с тем, чтобы обеспечить поддержку населения в условиях гражданской войны. Между тем в XVI в. общество было далеко от феномена массовой коммуникации, как на то указывает, в частности, низкий уровень грамотности и относительно скромный тираж печатных изданий. Политические деятели, католики или протестанты, остро сознавали неравную значимость своих адресатов: они желали убедить, в первую очередь тех, кто мог возглавить население и начать действовать — иностранных принцев, дворянских предводителей или муниципальные органы власти. К тому же, защита личных и коллективных интересов (религиозных, корпоративных, семейных) играла более важную роль в выборе партии, чем согласие с политическими идеями.

Автор приходит к выводу, что печатные издания были призваны выполнять репрезентативную функцию и создавать иллюзию всеобщей поддержки действиям каждой политической группировки. Их авторы надеялись, что репутация силы и справедливости движения привлечет к нему всех тех, кто искал опору или покровительство для защиты своих собственных интересов.

Ключевые слова: История Франции, XVI столетие, Религиозные войны, печатные издания, памфлеты, политическая публицистика, политическая борьба, католики, протестанты, корпоративные интересы.

Tatiana Debbagi-Baranova

Doctor in history, assistant professor, Paris-Sorbonne University (75230, France, Paris, 1 rue Victor Cousin)
debbagi_baranova@yahoo.fr

Libels and political games during the Wars of Religion: The example of the Protestant party (1562–1570)

The article studies role of printing in the Wars of Religion. Scholars have studied this question mainly from the angle of economy and editing policies and also examined the content and themes of print production. The question of the printing agenda aims seemed to be obvious: it was to express public opinion and influence on it, to win people's support in population in the conditions of civil wars. However, in the 16th century society was far from the phenomenon of mass communication, as indicated, in particular, by the low level of literacy and relatively poor number of the print copies. Politicians, both Catholic and Protestant, were keenly aware of the unequal importance of their addressees. they wanted to convince mainly those t who could lead the population and to

act, i.e. foreign princes, noble leaders or municipal authorities. In addition, the personal and collective interests — religious, corporate and family — played a more important role in the choice of the party, than agreement in political ideas.

The author concludes that printing was to perform a representative function and to create the illusion of widespread support of each political group and its actions. The authors hoped that the reputation of the force and justice of the movement would attract all those who sought support or patronage to protect their own interests.

Keywords: History of France, the 16th century, the Religious wars, printing, books, pamphlets, political games, political struggle, Catholics, Protestants, corporate interests.

Список источников и литературы / References

Arlette, J. Le devoir de révolte: La noblesse française et la gestation de l'État moderne (1559–1661). Paris: Fayard, 1989. 504 p.

Buttay-Jutier, F., Crouzet, D. Fortuna: Usages politiques d'une allégorie morale à la Renaissance. Paris: Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 2008. 556 p.

Carrier, H. Pour une définition du pamphlet: constantes du genre et caractéristiques originales des textes polémiques au XVI^e siècle, in: *Le pamphlet en France au XVI^e siècle: Actes du colloque organisé à l'Université de Paris-Sorbonne le 9 mars 1983* / Éd. Centre V. L. Saulnier. Paris: École normale supérieure de jeunes filles, 1983.

Chrestien postulat de Monseigneur le Prince de Condé, et de ses alliez, in: *Les Requestes, Protestations, remonstrances et aduertissements, faits par Monseigneur le Prince de Condé et autres de sa suite, où l'on peut aisement cognoistre les causes et moyens des troubles et guerres presentes.* Orleans: Eloi Gibier, 1567.

Crouzet, D. Charles de Bourbon: Connétable de France. Paris: Fayard, 2003. 715 p.

Crouzet, D. Le haut cœur de Catherine de Médicis: Une raison politique aux temps de la Saint-Barthélemy. Paris: A. Michel, 2005. 636 p.

Debbagi Baranova, T. À coups de libelles: Une culture politique au temps des guerres de religion (1562–1598). Genève: Droz, 2012. 520 p.

Delaborde, J. La réforme sous Charles IX, in: *Bulletin historique et littéraire (Société de l'Histoire du Protestantisme Français)*, 1867. Vol. 16, No. 4. P. 162–164.

De la publication: Entre Renaissance et Lumières / Éd. C. Jouhaud, A. Viala. Paris: Fayard, 2002. 365 p.

Desgraves, L. Les Haultin, 1571–1623. Genève: E. Droz, 1960. 168 p.

Desgraves, L. Éloi Gibier, imprimeur à Orléans (1536–1588). Genève: Droz, 1966. 116 p.

Droz, E. Barthélemy Berton, 1563–1573. Genève: Droz, 1960. 139 p.

Droz, E. La veuve Berton et Jean Portau, 1573–1589. Genève: Droz, 1960. 126 p.

Guenée, B. L'opinion publique à la fin du moyen âge: D'après la Chronique de Charles VI du religieux de Saint-Denis. Paris: Perrin, 2002. 270 p.

Habermas, J. Les espaces publics: Archéologie de la publicité comme dimension constructive de la société bourgeoise. Paris: Payot, 1988. 322 p.

Jean de Marconville. Traicté de la bonne et mauvaise langue, par Jean de Marconville. Paris: Jean Dalier, 1573.

Jouhaud, C. Mazarinades: La Fronde des mots. Paris: Aubier, 1985. 287 p.

Le pamphlet en France au XVI^e siècle: Actes du colloque organisé à l'Université de Paris-Sorbonne le 9 mars 1983 / Éd. Centre V. L. Saulnier. Paris: École normale supérieure de jeunes filles, 1983. 143 p.

Louis Condé. Lettre De Monsieur Le Prince de Condé: Envoyee à la Cour de Parlement de Paris avec la seconde declaration. Orléans: Eloi Gibert, 1562. 4 p.

Louis Condé. Seconde déclaration de Monsieur le Prince de Condé: Pour faire cognoistre les auteurs des troubles qui sont auioud'huy en ce Royaume & le deuoir en quoy il s'est mis & se met encores à present pour les pacifier. S. l.: S. n., 1562. 24 p.

Les récusations envoyées à la Cour de Parlement de Paris, contre aucuns des Présidens et Conseillers d'icelle, par Monseigneur le Prince de Condé, et ses associez. Orléans: Eloi Gibier, 1562. 4 p.

Les Requestes, Protestations, remonstrances et aduertissements, faits par Monseigneur le Prince de Condé et autres de sa suite, où l'on peut aisement cognoistre les causes et moyens des troubles et guerres presentes. Orleans: Eloi Gibier, 1567.

Lettre missive d'un gentilhomme à un sien compagnon contenant les causes du mescontentement de la Noblesse de France. S. l.: Eloi Gibier, 1567.

Lettres et Requeste envoyez au Roy, par Monseigneur le Prince de Condé, contenant les causes et raisons de son despart de Noyers. S. l.: S. n., 1568.

Mémoires des choses advenues sur le traicté de la pacification des troubles qui sont en France. Orléans: Eloi Gibier, 1568.

Pallier, D. Recherches sur l'imprimerie à Paris pendant la Ligue (1585–1594). Genève: Droz, 1976. x, 561 p.

Pierre de L'Estoile. Registre-journal du règne d'Henri III / Éd. M. Lazard; G. Schrenck. Genève: Droz, 1996. 238 p.

Pierre Le Fèvre. Le Grand et vray art de pleine Rhétorique: Utile, profitable et nécessaire à toutes gens qui désirent à bien élégamment parler et escrire par Pierre Fabri. Rouen: Thomas Ryer et Simon Gruel, 1521.

Protestation de par Monseigneur le Prince de Condé: Auec l'aduertissement fait sur ladicté protestation. Orléans: Eloi Gibier, 1568. 14 p.

Recueil de toutes les choses memorables aduenues, tant de par le Roy, que de par Monseigneur le Prince de Condé, Gentilshommes et autres de sa compagnie, depuis le vingthuitieme d'Octobre, Mil cinq cens soixante sept, iusques a present. Orléans: Eloi Gibier, 1568.

Requeste et reponstrance du peuple adresante au roy, in: *Les Requestes, Protestations, remonstrances et aduertissements, faits par Monseigneur le Prince de Condé et autres de sa suite, où l'on peut aisement cognoistre les causes et moyens des troubles et guerres presentes.* Orleans: Eloi Gibier, 1567.

Requeste présentée au Roy, par Monseigneur le prince de Condé, accompagnée d'un grand nombre de Seigneurs, gentilshommes et autres qui font profession de la Religion réformée en ce Royaume. Avec la Protestation dudit Seigneur. Orléans: Eloi Gibier, 1567.

Response de Monseigneur le prince de Condé, et autres seigneurs de sa compagnie, sur certaines propositions à eux faites par Monsieur le chancelier, au nom et par le mandement de Sa Majesté, in: *Les Requestes, Protestations, remonstrances et aduertissements, faits par Monseigneur le Prince de Condé et autres de sa suite, où l'on peut aisement cognoistre les causes et moyens des troubles et guerres presentes.* Orleans: Eloi Gibier, 1567.

Sommaton faicte de par le Roy à ceux qui se sont assemblés en armes en la ville Saint-Denys... et autres lieux circonvoyains par eux tenus et occupés; avec advertissement à tous bons et loyaux subjects du Roy, ecclésiastiques, nobles et du tiers estat, pour n'estre surprins et circonvenus par les propositions colorées, impostures, sugestions et suppositions des conspirateurs, participans et adhérans à la pernicieuse et damnée entreprise, faicte et machinée contre le Roy... et son estat. Lyon: Michel Jove, 1567.

Zwierlein, C. *Discorso und Lex Dei: Die Entstehung neuer Denkrahmen im 16. Jahrhundert und die Wahrnehmung der französischen Religionskriege in Italien und Deutschland.* Göttingen: Vandenhoeck & Ruprecht, 2006. 900 S.

Archives Nationales (France)

X 1A 1601–1602.

Bibliothèque nationale de France (BnF)

Fr. nouv. ac. 1870.

Ms. fr. 10304.